

Les précurseurs

L'ABBÉ LÉON PROVANCHER

---

Pour fortifier le courage des travailleurs d'aujourd'hui et les rattacher à ce qu'il y a de constitué déjà dans la tradition nationale, l'*Action française* les fait passer dans le cimetière de l'histoire et lire sur les stèles oubliées les noms à demi effacés déjà de ceux qui, dans tous les domaines, voulurent ouvrir à notre jeune peuple des voies et des horizons nouveaux. L'*Action française* ne pouvait manquer de conduire ses lecteurs à la petite église du Cap-Rouge, devant la pierre tombale qui rappelle le souvenir de l'abbé Léon Provancher, le premier et le plus grand des savants canadiens.

Malgré d'évidentes faillites dans des domaines qui n'étaient pas le sien, et où ses fanatiques avaient voulu l'entraîner, la science a tellement détruit et créé de choses sur notre planète, qu'il serait absurde de vouloir méconnaître la place qu'elle tient : une nation qui veut garder sa place au soleil ne peut négliger de collaborer à la recherche des secrets de la nature, de ses lois et de ses trésors.

Issu de quelques milliers de paysans abandonnés dans la forêt canadienne par une France vaincue, notre peuple a passé rapidement, miraculeusement comme on l'a dit, les phases de formation et de développement des groupes ethniques. Il n'a pas mendié son pain à la porte du conquérant, il l'a demandé à la Providence et à ses bras. Solidement ancré à la glèbe laurentienne, il a gardé sa foi catholique et sa mentalité latine, employant pour défendre l'une

et l'autre toutes les énergies qui n'étaient pas requises pour le défrichement du sol. Nous eûmes d'abord des laboureurs, des soldats et des prêtres; la lutte pour la vie nous créa des parlementaires, des orateurs et des hommes d'État, dont les victoires morales, en nous dotant d'une paix relative, déterminèrent l'éclosion d'une littérature et d'un art canadiens.

L'heure est venue, semble-t-il, où une science proprement canadienne-française doit se constituer. Mais si, dans un avenir plus ou moins prochain, nous voyons cet heureux développement, il ne faudra pas oublier qu'il y eut des précurseurs; que, dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, notre race produisait un savant remarquable, dont les travaux resteront classiques en Amérique. Et lorsque nous croirons connaître à fond les trésors de la nature laurentienne, les richesses des eaux, des bois et des montagnes, il nous faudra nous incliner devant celui qui, alors que personne encore n'en voulait, nous présenta la clef d'or de ce monde merveilleux.

L'abbé Provancher est né à Bécancour, le 10 mars 1820. Il fit toutes ses études au séminaire de Nicolet et nous savons comment, sous l'ombre des vieux pins, il prit par hasard la passion des sciences naturelles. Au fond d'une bibliothèque, il découvre un vieux traité de botanique, qu'il dévore. Mais quand, sur les plantes du parc, des prés voisins et des battures du lac Saint-Pierre, il veut appliquer ses notions fraîchement acquises, il se trouve que les trilles qu'il dissèque se dérobent à son analyse, que la sanguinaire qui lui rougit les doigts refuse d'entrer dans ses cadres, et que même les herbes les plus vulgaires gardent soigneusement leur incognito. Autour de lui, personne pour le tirer d'embarras et l'on sourit d'une fantaisie si nouvelle.

D'ailleurs, de plus graves soucis sollicitent le jeune Provancher. Il se destine aux autels, et, refoulant dans un coin de son cœur ses ambitions scientifiques, il travaille avec vaillance et loyauté à se faire une âme vraiment sacerdotale. Il est ordonné à Québec, avec des collègues qui seront les évêques Langevin, de Rimouski, et Racine, de Sherbrooke. De 1844 à 1847, l'abbé Provancher est vicaire à Bécancour, à Saint-François de Beauce et à Sainte-Marie de Beauce. En cette année 1847, nous le trouvons à la Grosse-Ile, remplissant un ministère d'héroïsme auprès des typhiques irlandais. L'épidémie passée, Provancher fait encore du vicariat à Saint-Gervais, puis occupe successivement les cures de Saint-Victor de Tring, de l'Isle-Verte, de Saint-Joachim et de Portneuf.

Les premières publications de notre grand naturaliste datent de Saint-Joachim. C'est d'abord le *Traité élémentaire de Botanique* (1858), puis le *Tableau chronologique et synthétique de l'histoire du Canada* (1859). Mais il était à Portneuf quand, en 1862, parut sa grande œuvre, la *Flore Canadienne* à laquelle vint bientôt faire suite, la même année, le *Verger Canadien*, premier ouvrage du genre au Canada, et qui devait être tant de fois réédité.

L'abbé Provancher était un homme d'une activité et d'une initiative incroyables. Que l'on en juge ! A Portneuf, il réussit à opérer l'extinction de la dette paroissiale; il introduit l'harmonium à l'église — innovation qui fit sensation dans le temps — établit le système administratif des marguilliers; il fonde, en 1866, la première fraternité canadienne du tiers-ordre franciscain et fait des démarches pour obtenir le retour au Canada des fils de saint François. Ce n'est pas tout ! Il organise, à la même époque, une compagnie de navigation entre Québec, Portneuf et autres lieux, fonde une pépinière considérable et

couronne le tout en formant une compagnie de milice ! Au milieu de tous ces travaux, il trouve le moyen de lancer la seule revue scientifique que nous eûmes en ce pays jusqu'à l'apparition de la *Revue Trimestrielle* : je veux parler du *Naturaliste Canadien*, fondé en 1868, que Provancher dirigea vingt années, et que son infatigable disciple, le chanoine V.-A. Huard, soutient depuis trente ans, au prix de multiples sacrifices. En 1869, Provancher se retire du ministère et vient résider à Saint-Roch de Québec, puis au Cap-Rouge, où, loin de se reposer, il trouve le temps de collaborer régulièrement à la *Minerve*, de fonder la *Semaine religieuse de Québec* (1888), de publier ses *Mollusques* et les quatre solides volumes modestement intitulés *Petite Faune entomologique du Canada*.

La *Petite Faune* décrit des centaines d'insectes jusque-là inconnus à la science, toutes les espèces canadiennes de Coléoptères, d'Hémiptères, d'Orthoptères, de Névroptères et d'Hyménoptères qui lui étaient alors connues; elle renferme au delà de 2000 pages de texte. Deux autres volumes où l'auteur eût traité des Diptères et des Lépidoptères, auraient complété cette œuvre unique et monumentale si, à ce moment, les ressources ne lui eussent complètement fait défaut. L'histoire de la science canadienne sera sévère pour les hommes publics d'alors qui, pour de mesquines raisons, privèrent notre grand naturaliste des moyens de couronner son œuvre. Il n'eût fallu pour cela que le prix d'une beuverie, quelques centaines de ces dollars parfois si inutilement prodigués !

L'abbé Provancher est mort le 23 mars 1892, à l'âge de 72 ans. Ses collections entomologiques sont au Musée de l'Instruction publique, à Québec, et ses duplicata en grande partie au Collège de Lévis. Son herbier, peu important, est maintenant complètement réuni à l'Univer-

sité Laval. Sa riche bibliothèque scientifique a été incorporée à celle du Palais Législatif de Québec.

Nous avons fait ailleurs<sup>1</sup> l'étude critique de la *Flore Canadienne* et nous n'y reviendrons pas, sinon pour en rappeler les conclusions : le Provancher de 1862 n'était pas botaniste : il a appris la botanique en cours de route, c'est-à-dire, en écrivant sa *Flore Canadienne*, et cet ouvrage, au lieu de couronner une carrière scientifique ne fait que marquer un début. Rappelons encore que les clefs analytiques sont souvent imparfaites, émaillées de transpositions qui les rendent parfois difficiles à interpréter, que la suite des espèces est incomplète et parfois enchevêtrée. On exagère donc, croyons-nous, en écrivant, comme on l'a fait récemment, que Provancher a manipulé une à une toutes les plantes canadiennes et qu'il en a maîtrisé tous les secrets.

Tout cela n'empêche que la *Flore Canadienne* fut un ouvrage étonnant pour le temps où il parut et que seul un homme taillé comme le curé de Portneuf pouvait mener à bonne fin. Il faut d'ailleurs ne pas oublier que, depuis longtemps, les rois de France n'envoyaient plus sur nos bords leurs «médecins du roi» et leurs «botanistes royaux», et que nul ici ne songeait plus aux sciences naturelles. La botanique américaine naissait péniblement avec Nuttall, Rafinesque, Torrey et Asa-Gray. Provancher, absolument isolé, devait travailler au milieu de l'indifférence parfois hostile de ses compatriotes, loin des laboratoires et des bibliothèques techniques. « On ne pourra peut-être jamais se rendre compte, a-t-il écrit lui-même, quelque part dans le *Naturaliste Canadien*, de la somme de courage et de labeur qu'il nous a fallu employer pour nous initier nous-même, seul, isolé, sans ressources matérielles, à ces sciences com-

<sup>1</sup> Fr. MARIE-VICTORIN, *Sciences naturelles au Canada*, Revue Canadienne, nov. 1917, p. 349 et seq.

plexes et difficiles, pour trouver même les sources où il nous fallait aller puiser, n'ayant personne pour nous les indiquer...» Telle qu'elle est, avec ses imperfections et ses erreurs, la *Flore Canadienne* est resté un ouvrage unique dans notre littérature, ouvrage que nul encore n'a osé reprendre.

Mais, hâtons-nous de le dire, c'est surtout dans le domaine de l'entomologie que Provancher a fait œuvre personnelle et pris place parmi les pionniers de la science sur ce continent. Ici, il cesse de compiler, il découvre, il fait avancer à grands pas sa science favorite. Son affaire n'est pas, comme l'ermite de Sérignan — avec qui il a d'ailleurs plus d'un trait de ressemblance — de fouiller l'âme des bêtes pour y trouver selon la belle expression de Mistral

...la vertu de l'abeille et le secret du miel !

Provancher est plutôt de tradition linnéenne, appliqué à inventorier les merveilles de la création et à dresser des cadres où elles puissent se grouper selon leurs affinités apparentes. Ces cadres, plus ou moins artificiels, ne prétendent certes pas à exprimer le plan divin, mais ils permettent à notre intelligence d'embrasser d'une seule vue des milliers de formes qui, sans cette opération de l'esprit, seraient noyées dans un monstrueux chaos.

On serait dans l'erreur si l'on croyait que les livres de Provancher sont le *vade-mecum* du jeune entomologiste en ce pays. Ils sont classiques et d'une valeur inappréciable pour les spécialistes, mais peu utiles aux autres.

Van Duzu, célèbre hémiptériste américain, qui a confronté attentivement les ouvrages et les collections de Provancher, a trouvé<sup>1</sup> que sur 300 espèces décrites dans le traité

<sup>1</sup> *Canadian Entomologist*, XLIV, pp. 317-330.

des Hémiptères, 148 sont faussement déterminées. D'autre part, MM. Gahan et Rohler, du Bureau d'entomologie de Washington, D. C., ont publié une étude sur les « Hyménoptères de Provancher » à la suite d'une visite à ses collections en 1915<sup>1</sup>. Les conclusions de ces entomologistes peuvent se résumer ainsi :

Sur 923 espèces décrites par Provancher (le groupe des abeilles n'a pas été examiné), un très petit nombre l'avait été auparavant, preuve d'une extraordinaire maîtrise de ce groupe si difficile. La faiblesse de l'auteur résulte de sa conception du genre et des limites génériques. Même dans les genres qu'il admet, l'on trouve qu'il place des espèces très voisines dans des genres entièrement distincts. Provancher, de plus, n'était pas un *type-worshipper*, car il n'a pas indiqué sur les étiquettes de sa collection le spécimen sur lequel il avait basé sa description spécifique.

La partie de la *Petite Faune* qui traite des Coléoptères est beaucoup moins personnelle. L'auteur n'y décrit lui-même qu'un petit nombre d'espèces, et ses descriptions, faisant état plus qu'il ne faut de caractères aussi instables que la taille et la couleur, manquent souvent de précision. Le frère Germain, des Écoles Chrétiennes, coléoptériste distingué qui a beaucoup pratiqué Provancher, cite comme particulièrement topique à cet égard le cas des hylotrupes où le savant abbé a été complètement mystifié par l'extrême variabilité chromatique de ces insectes.

Il était nécessaire de faire ces réserves pour ne pas tomber dans le panégyrique éhonté qui est le pire ennemi de la gloire des grands hommes. Mais hâtons-nous de dire que ce sont des déficiences communes à tous les savants de cette époque, et que Provancher reste l'un des

<sup>1</sup> *Canadian Entomologist*, XLIX, pp. 298 et seq.

grands entomologistes du monde entier. Si l'on ne considérait que les Hyménoptères, l'on pourrait avec autant de raison que pour le grand Linné, mettre en exergue à sa gloire : *Dieu créa, Provancher nomma !*

La mémoire de Provancher a bénéficié du grand mouvement de nationalisation et de renaissance française qui entraîne le pays. On s'est souvenu, tardivement, que « dans le monde savant de l'univers, ce prêtre avait donné une voix à notre Canada ». Devant les inscriptions lapidaires de l'église du Cap-Rouge, du Palais législatif, on se rappelle qu'il y a soixante ans une aube scientifique se leva sur notre province et l'on se surprend à chercher pourquoi cette aube n'eut pas son midi !

Il ne faut pas en rester à une admiration à la fois très légitime et très stérile, mais faire un énergique effort pour nous évader de ce colonialisme scientifique, tout aussi désastreux et non moins humiliant que le colonialisme littéraire que, grâce à Dieu, nous sommes à dépouiller avec entrain. Que tous ceux à qui incombe la responsabilité d'orienter l'évolution intellectuelle des Canadiens français y songent; qu'ils favorisent, par tous les moyens, l'éclosion et la culture des vocations proprement scientifiques.

Comment ?

En introduisant les sciences naturelles à tous les degrés de l'enseignement, depuis l'école primaire jusqu'à l'Université — ou depuis l'Université jusqu'à l'école primaire. Il semble que c'est d'en haut que la lumière doit venir, et elle peut être faite d'autant mieux que, en cette matière, ne pèse aucune déprimante tradition de routine officielle. L'enseignement des sciences naturelles étant à peu près inexistant n'a pu se fossiliser et peut tout de suite être mis sur un pied rationnel, excellent, adapté aux besoins de notre peuple.

Comment encore ?

Par la création d'une société de naturalistes canadiens-français. Il ne manque pas — une volumineuse correspondance en fait foi — de jeunes gens fortement attirés vers ce genre d'études, qui y débudent avec enthousiasme, mais dont l'isolement fait avorter les premiers efforts, ne laissant que des regrets.

Et pourquoi n'aurions-nous pas au lieu ou à côté de parcs dont la banalité est patente, des jardins botaniques qui ne coûteraient pas plus cher et seraient une école toujours ouverte au menu peuple plus avide de connaissances précises qu'on ne semble le croire ?

Enfin, il faut encourager notre littérature scientifique. Nous nous plaisons à reconnaître ce que le gouvernement provincial accorde pour soutenir la *Revue Trimestrielle* et le *Naturaliste Canadien*. Mais le public a sa part, très large, à faire. Et il semble qu'aucun professeur, aucun médecin, aucun agronome, aucun homme instruit même, ne devrait manquer à pourvoir sa table de travail de ces deux revues qui forment encore la totalité de notre presse scientifique canadienne-française.

FR. MARIE-VICTORIN,  
*des Écoles Chrétiennes.*

---

## NOTRE ALMANACH

---

Les dernières pages de l'*Almanach de la Langue française* iront bientôt sous presse. L'*Almanach* sera, cette année, plus varié, plus copieusement illustré que jamais. Il paraîtra vers le 1er novembre. On est prié d'organiser tout de suite la propagande. Les prix sont les suivants : l'exemplaire, 20 sous; la douzaine, \$2; de 50 à 99 exemplaires, 16 sous l'exemplaire; de 100 à 499, 15 sous; de 500 à 999, 14 sous; à partir de 1,000, 12 sous  $\frac{1}{2}$  (port en plus toujours). — On peut grouper les commandes.

## LE CONGRÈS DE CHICOUTIMI

---

C'est le dernier acte de notre jeunesse. Comme toujours elle y a manifesté les éléments profonds de sa vie.

On se souvient de l'état des esprits à la naissance de l'*Association*. La direction n'appartenait qu'aux seuls politiques qui occupaient tous les journaux et toutes les tribunes. Il semblait que chez nous rien ne pût se faire que par eux. Pour tous ou à peu près ils se constituaient fournisseurs d'idées. Quelques rares travailleurs, inconnus et isolés, gardaient à peine un esprit libre, au prix de leur repos et quelquefois de leur pain. Pour départager les partis et affirmer l'unique vérité, nulle opinion indépendante ou si faible qu'elle succombait sous le dédain des forts. La foule, dressée au respect de l'orthodoxie de ses chefs, ne voulait voir dans l'indépendance qu'un esprit de rancune et de révolte. Pendant ce temps-là une politique d'affaires, peu large d'horizons, abordait timidement, sans vue d'ensemble, l'un après l'autre, selon que les imposait l'opinion publique, les problèmes de la vie nationale.

L'originalité de l'*Association* fut de préparer cette chose rare et considérable qui s'appelle des « étudiants » et de fortifier ainsi, sinon de créer, une direction indépendante. Con vaincue que toute orientation décisive dans la vie d'un pays veut être précédée d'un puissant mouvement des esprits commandé par une élite, elle créa ses cercles d'études où une élite s'occupa de se former. Pendant que d'autres mouvements, partis d'autres points, atteignaient le grand public, elle seule pouvait s'approcher de la jeunesse et, aux vieux préjugés de famille, à l'emprise souveraine de la routine,

substituer une pensée libre, la direction de l'intelligence. A cette jeunesse elle apportait, du reste, un programme d'action qui, pour être vaste, à longue échéance, n'en offrait pas moins une vigoureuse synthèse. Aux vues fragmentaires et courtes des oracles régnants elle opposait les vues totales de ce que j'appellerais sa politique spiritualiste. Non point qu'elle prétendît négliger la politique d'affaires; elle faisait une large place dans ses études aux problèmes économiques; elle y voyait l'assiette, la garantie d'autres progrès. Mais considérant toutes choses dans une pensée large et ordonnée, elle reconstituait en dignité les problèmes d'ordre moral et intellectuel; elle faisait comprendre que les autres ne doivent être traités qu'en fonction de ceux-ci.

Ces principes proclamés par la jeunesse catholique de 1904 ne restaient point dans sa bouche des clichés sonores à l'usage de la foule; elle en fit loyalement la règle vivante de son action. Sa doctrine circula dans ses cercles d'études; elle y fut patiemment étudiée, assimilée bientôt par plus d'un millier de jeunes gens. On jeta par-dessus bord le vieil empirisme si commode aux charlatans; on mit à la mode les longues recherches, les vastes enquêtes préparatoires aux congrès. Et ces méditations en commun et tout cet entraînement intellectuel ont fixé une partie de notre jeunesse dans d'irrévocables attitudes. Elle y fut puissamment aidée par ses premières réunions générales presque entièrement consacrées aux problèmes de formation intérieure. Aujourd'hui, qu'on en soit aise ou non, une pensée nouvelle et libre existe dans la génération des jeunes qui a secoué les vieilles servitudes. Là, dans ces milieux ardents, on aborde les problèmes sans visière et on prend l'habitude de les résoudre dans la seule vérité. Ce goût de liberté, devenu presque une mode, a même dépassé de beaucoup les cadres de l'*Association*.

Qui le sait mieux que les aînés voués à des campagnes d'idées et qui ne doivent une partie de leurs succès qu'aux nouvelles attitudes intellectuelles de la jeunesse ?

Spiritualistes dans les idées dominantes de leur programme, nos jeunes gens n'en perdirent point pour cela le sens des réalités. Je dirai même qu'ainsi éclairé par une lumière supérieure, leur réalisme n'en devint que plus aigu. En 1914, aux Trois-Rivières, ils s'occupaient de notre instruction publique. Ils tenaient un congrès d'agriculture à Saint-Hyacinthe, en 1917. Cette année ils viennent de clore à Chicoutimi un grand congrès de colonisation. Les seuls objets de ces réunions d'étude suffisent à affirmer le sens de l'actualité, les préoccupations réalistes de notre jeunesse. Il y apparaissait peut-être davantage à Chicoutimi par les rapports du sujet d'étude avec les problèmes de l'après-guerre et par l'importance sociale toujours accrue des questions économiques. Ceux qui ont observé la vie de l'*Association* en ces derniers temps, ont pu constater, au surplus, la place de plus en plus grande qu'ont prise dans ses cercles les études sociologiques. La génération nouvelle, semble-t-il, a prévu le jour prochain où, même chez nous, les disputes et les divisions seront moins politiques que sociales.

Les journées de Chicoutimi furent plutôt des journées d'étude que des journées d'action. La jeunesse n'a point prétendu formuler une politique de colonisation ni proposer des solutions infaillibles. Elle apportait plutôt au public des idées à peser et à discuter. Elle avait procédé, comme toujours, par une longue et minutieuse enquête. Elle s'était entourée de la meilleure compétence; elle avait interrogé les experts, les hommes, les prêtres qui vivent avec le colon, qui connaissent sa vie et ses besoins. Entre tous ces hommes, elle s'efforça de provoquer des échanges de

vues, des expressions d'opinions; elle jeta elle-même dans le débat le fruit de ses laborieuses recherches; puis elle sollicita des pouvoirs publics et des sociétés indépendantes une action immédiate et efficace. Mais surtout elle voulut, en lui restituant son actualité, imposer à l'opinion le fécond examen d'un problème très complexe.

Le congrès de Chicoutimi, comme un peu tous les congrès, vaudra surtout par ses lendemains, par les prolongements que les jeunes voudront donner à leurs délibérations. Il est pourtant des résultats déjà acquis et qui valent d'être signalés. La présence active des agents colonisateurs des autres provinces, de l'Ontario et du Manitoba, a permis de comparer notre système à celui d'ailleurs et peut-être de mettre en un relief insupportable quelques-unes de nos imperfections. Cette rencontre aura de même amorcé la solution d'un vieux débat et préparé un pacifique et profitable drainage de nos réserves colonisatrices. Tous ont paru d'accord de ne prendre au Québec rural aucune de ses forces véritables. A tout prix, il faut laisser au vieux foyer français la puissance où viennent s'appuyer les groupes excentriques. Mais aux déracinés qui veulent prendre le chemin des villes ou celui des frontières voisines, il faudra, plus diligemment que dans le passé, montrer les routes de l'Ouest.

L'Association de la Jeunesse a su atteindre pour elle-même des résultats appréciables. Ce congrès de Chicoutimi a été une splendide manifestation de sa force, de sa vie, du caractère de son œuvre. Ceux qui savent peser ces sortes de chiffres, apprécieront la vitalité d'un groupement qui a pu amener au delà de trois cents congressistes jeunes gens au lointain pays du Saguenay. Ils observeront que ces jeunes gens étaient venus de toutes les parties de Québec, mais aussi du fond de l'Ontario, de la Nouvelle-

Angleterre et du Manitoba; qu'à ces congressistes s'était joint un groupe nombreux d'hommes d'œuvres, de publicistes, entraînés par l'importance de la manifestation; que, pour la première fois, le gouvernement de la province voulut en être et qu'il y fut avec son ministre de la colonisation accompagné des principaux officiers de son ministère.

La jeunesse pouvait-elle souhaiter meilleur public, occasion plus favorable à une démonstration de sa vie et de ses effectifs? Les auditeurs fidèles des séances du congrès n'ont pas manqué de recenser, un peu étonnés, l'élite nombreuse et très variée qui se développe et s'achève incessamment dans les cercles d'études de l'A. C. J. C. Les jeunes gens des premiers temps de la fondation ont pris de l'âge, de l'expérience, une rare maîtrise dans la discussion. Parce que beaucoup ont joint au talent le travail discipliné, ils devaient atteindre à cette supériorité. D'autres se sont ralliés à ce premier noyau et ils viennent de partout et de tous les milieux. *L'Association* n'est pas, comme beaucoup le croient encore, une œuvre réservée à la seule jeunesse d'études libérales qui, hélas! n'y fait plutôt que l'infime minorité. Les rapporteurs et les orateurs du congrès appartenaient aux états les plus divers. Et c'est l'annonce réconfortante d'une élite inattendue, recrutée un peu partout dans la puissante réserve de nos classes moyennes, et qui se lève, cultivée, armée pour la lutte, prête à l'action. Et quelle élévation généreuse dans l'inspiration commune des discours et comme en cela nous est apparue la vigueur du groupement de l'A. C. J. C. et son emprise morale sur ses membres. C'est toujours pour chacun la même vision des choses dans le même ordre intellectuel. Ces lectures d'enquêtes et ces débats du congrès de colonisation nous les avons sentis animés par des préoccupations qui les dépassent infiniment. Au-dessus de ces problèmes d'ordre économique flotte pour la jeunesse une pensée

idéaliste qui rattache les biens matériels à de plus hauts qu'eux-mêmes, qui monte jusqu'à la patrie, jusqu'à la foi, qui atteste une vue profondément hiérarchique des choses.

Ce n'est pas uniquement à un congrès que nous avons assisté. C'est aux manœuvres d'une jeune force qui entre en possession de l'avenir. Cet avenir nous le saluons avec confiance. La jeunesse de l'*Association* nous le donnera, au gré de nos espérances, pour peu qu'elle veuille accorder davantage à l'action intellectuelle. Qu'elle ne l'oublie jamais, l'avenir est souvent aux groupes qui disposent des forces les plus considérables de l'esprit. Ceux-là le savent tous qui ont essayé de l'action : nous avons besoin de prolonger et de fortifier le mouvement d'idées de ces derniers temps pour remettre un peu de cohésion dans nos doctrines, pour tirer de sa somnolence un peuple passif par tempérament. Que la jeunesse catholique ne néglige point, oserai-je lui dire, les œuvres purement artistiques ou littéraires. L'honneur et le commandement de sa foi lui imposent d'être à l'avant de toutes les initiatives, de tous les mouvements de la pensée. Il y a tant de livres chez nous et sur tant de problèmes urgents qui attendent d'être faits; et il y a toute la littérature de demain qui doit porter une empreinte chrétienne. Le rayonnement intellectuel de l'*Association* voudra devenir assez puissant pour attirer à lui toute l'élite de la jeunesse pensive canadienne qui, plus que dans le passé, ce nous semble, apparaît soucieuse d'idées vigoureuses, ordonnées et claires. Qu'à cette fin, les travailleurs des cercles d'études continuent de se fortifier dans l'unique vérité. Acquérir une solide formation doctrinale, voilà bien, à la fin de son volume sur *Les mouvements de la jeunesse catholique française au dix-neuvième siècle*, l'expresse recommandation adressée par le R. P. Mainage aux jeunes catholiques qui veulent devenir des chefs. Plus que jamais, dans l'anarchie universelle des

idées, il importe de s'attacher aux vérités traditionnelles; et puisque nous seuls, en ce pays, tenons dans nos mains l'intégral flambeau, acceptons le devoir de le tenir haut.

La jeunesse de l'*Association* voudra continuer à faire également de ses cercles d'études des écoles de culture morale et religieuse. L'expérience lui a fourni cette précieuse leçon : il faut plus qu'une belle tête pour devenir apôtre. L'homme d'œuvres ne s'improvise ni ne se commande et l'action est toujours courte et intermittente où elle n'est point l'expansion d'une vie morale intense et profonde. Non, ne parlons plus de sentiment d'honneur, de foi patriotique qui suffisent à tout. Toujours, il faut que les volontés et les motifs s'égalent aux buts. Et ceux-là seuls sont en voie de devenir de vrais agissants, peuvent donner le dévouement continu qui puisent dans leur foi et leur charité les raisons et les soutiens d'une vie supérieure.

Que nos amis, les jeunes, nous pardonnent ces conseils qui peuvent leur paraître une exhortation. Ils nous sont commandés par une grande expérience. Quand on possède comme eux une telle force d'avenir, on n'a plus le droit de devenir une déception. Puis, nous revenons de ce pays saguenayen si merveilleux de beautés naturelles, plus merveilleux encore par ses empreintes humaines. Comment empêcher que nos ambitions ne soient exigeantes? Les touristes du vingt-neuf juin dernier ont vu défiler devant leurs yeux ces paroisses opulentes, ces églises superbes, tous ces villages blancs et prospères semés le long des plateaux; ils ont admiré la province en puissance qui s'organise là-bas autour du lac Saint-Jean, surgie de la forêt en moins d'un demi-siècle, vrai poème du labeur triomphant, et ils ont salué le rêve d'une infrangible grandeur qui flottait, les ailes vivantes, au sommet du Cap Éternité.

Lionel GROULX, ptre.

## NOTRE CONCOURS

---

### PROLONGATION — APPEL AUX PROPAGANDISTES

---

*Ainsi que nous l'annoncions le mois dernier, nous avons décidé de prolonger, jusqu'au 31 décembre 1919, notre concours d'abonnement. C'est un avantage dont nous espérons que nos lecteurs voudront s'empressez de profiter. Avec les trois mois qui leur restent, les derniers venus ont toute chance de rejoindre les autres, et même de les dépasser.*

*Voici les conditions générales du concours :*

*Seize prix seront attribués, selon le nombre des points recueillis :*

1 premier prix de	\$25
1 deuxième prix de	\$15
2 prix de	\$10
4 prix de	\$ 5
8 prix de	\$ 2.50

*Les points seront calculés d'après l'échelle suivante :*

Abonnements de 1919,	5 points chacun
Abonnements de 1920,	10 points chacun
Abonnements de 1918,	10 points chacun
Les trois abonnements à la même adresse,	30 points

*En tout cas, il ne peut s'agir que d'abonnements nouveaux. Les renouvellements et prolongations ne comptent*

*point, pas plus que les soldes d'abonnements en cours. La collection de 1918 sera tout de suite adressée aux nouveaux abonnés, de même que les livraisons parues de 1919. La collection de 1918 se vend \$2, l'abonnement de 1919 et de 1920 est de \$1 par année, payable d'avance.*

*Le concours se terminera avec le dernier courrier distribué à Montréal le 31 décembre. Le résultat sera proclamé dans la livraison de janvier 1920 de l'Action française. Les concurrents sont libres de recueillir les abonnements où ils voudront, de grouper leurs efforts, etc. Les membres de cercles, d'associations peuvent travailler d'accord et inscrire au nom de l'un d'eux les divers abonnements. Nous ferons simplement le total des abonnements et des points obtenus.*

*Nous prions qu'on ait bien soin, en expédiant chaque nouvel abonnement, de spécifier : Pour le concours..... Doit être attribué à X....., en précisant bien les noms et les adresses.*

*Que tous ceux-là prennent part au concours qui le peuvent ! Que ceux qui ne peuvent s'engager dans cette lutte amicale n'en travaillent pas moins à la diffusion de la revue ! Au-dessus du concours, il y a la besogne générale de propagande, et le concours n'est qu'un moyen de la faciliter et de l'accélérer.*

*A l'œuvre donc, tout de suite et partout !*

L'ACTION FRANÇAISE.

*P. S. — Toute la correspondance doit être adressée à  
Concours d'abonnement, l'Action française, 32, Immeuble  
de la Sauvegarde, Montréal.*

## GRAND-PRÉ

---

*Grand-Pré!* annonçait d'une voix sonore le chef de train. Et par une matinée ensoleillée du 12 juillet 1918, nous descendions, M. l'abbé E. Lacroix et moi, dans un village poétiquement assis au flanc d'une colline qu'ombrage une végétation variée et abondante. C'est le lieu natal de sir Robert Borden. Sur la route montante et caillouteuse, on nous montre la résidence de la vieille mère de l'homme d'État. Plus loin, une église protestante dresse son clocher. En face de nous, les routes se croisent, s'enfoncent, en tournant sous la verdure, bordées partout de jolis cottages. Sur les seuils et dans les parterres, jouent de rares enfants qui nous regardent curieusement. Pas une seule fois n'arrive à nos oreilles le verbe de France, car ici l'œuvre de la proscription fut complète et définitive. Et vraiment si, devant nous, le large bassin des Mines, qu'ont décrit les historiens, n'étendait sa nappe d'eau imposante et brumeuse, si, à notre gauche, le gigantesque éperon du cap Blomidon n'en resserrait l'entrée, si, plus près, les longues digues et les ingénieux aboîteaux acadiens n'arrêtaient la mer, et si, surtout, à nos pieds ne s'allongeait cette riche prée, aux longues herbes que berce le vent du large, nous ne pourrions croire qu'autrefois une race forte et vertueuse vécut ici, y souffrit, et disparut en un jour de tourmente. Du Grand-Pré acadien il reste un puits à la margelle de pierres, quelques débris de maison et huit vieux saules qui montent la garde près du cimetière où dorment les pionniers de ce fertile district. C'est à leur ombre bien-faisante que nous essaierons d'écrire brièvement, pour les

lecteurs de l'*Action française*, la triste histoire de la patrie d'Évangéline.

Grand-Pré est situé dans une région où le sieur Prévert de Saint-Malo prétendait avoir trouvé du cuivre. De là le nom de district des Mines donné à la contrée environnante, et de bassin des Mines au bras de mer qui forme la fourche droite du fond de la baie Française (baie de Fundy). En 1604, Champlain s'y arrête à la recherche du cuivre, et il constate que la seule mine inépuisable de la contrée, c'est le sol. Aussi lorsque les habitants de Port-Royal songèrent à installer leurs nombreux fils, ils se souvinrent du district des Mines. Dès 1680, une barque remontait une des nombreuses rivières du bassin; elle amenait le premier colon, Pierre Mélanson dit Laverdure, sa femme, Marguerite Mius d'Entremont, et ses sept enfants. Peu de temps après, vinrent Pierre Terriau, sa femme Céline Landry, Pierre et Claude Landry, René Leblanc, Étienne Hébert, Claude Boudrot, Martin Aucoin. Le progrès de la population fut étonnant: en 1693, il y a dans le district 307 colons; en 1701, on en compte 498. Aux premières familles sont venus se joindre les Bourgeois, les Gaudet, les Daigle, les Bourg, les Poirier, les Belliveau, les Cormier, les Richard, les Robichaud, etc. Ces colons étaient dispersés sur toute l'étendue du bassin, formant des centres déjà importants à Grand-Pré, aux rivières aux Canards, des Vieux-Habitants, Gaspareaux, Saint-Antoine, Sainte-Croix, l'Ascension, sous la haute et bienveillante protection de leur seigneur et maître le Borgne de Belle-Ile. Claude Moireau, récollet, fut leur premier desservant, et Bonaventure Masson, de la même congrégation, fut le premier prêtre résident. Il porte le titre de curé de Grand-Pré dès 1707.

Nous ne décrierons pas la douleur de ces braves Acadiens lorsqu'ils se virent cédés à l'Angleterre par le traité

d'Utrecht, en 1713, ni les vexations et les tracasseries sans nombre dont ils furent les victimes après cet événement. Qu'il nous suffise de dire à leur honneur, qu'ils gardèrent, comme peuple, une stricte neutralité, selon les termes du traité, même lorsque l'occasion leur était offerte par la France ou le Canada de lever l'étendard de la révolte et de reconquérir leur liberté. Au témoignage des gouverneurs anglais eux-mêmes, lors de l'expédition du capitaine Coulon de Villiers, en 1747, et de son éclatante victoire contre les troupes du colonel Noble campées à Grand-Pré, si les Acadiens lui avaient prêté main-forte, c'en était fait de la domination anglaise en Acadie.

Ces luttes n'empêchèrent pas cependant le progrès de la population. Vers 1755, tout le bassin des Mines ne comptait pas moins de 6,000 âmes : cinq paroisses florissantes s'échelonnaient sur ses bords. Saint-Charles de Grand-Pré avait, pour sa part, plus de 1000 communicants. Quelle vie pieuse et édifiante menait cette forte population ! « En général, nous dit l'abbé Casgrain, ils étaient bons, affables et serviables. L'esprit français, toujours gai, toujours vif, prompt aux réparties, s'était conservé parmi eux, bien qu'ils n'eussent d'autre instruction que les solides principes du christianisme. Modérés dans leurs goûts, simples dans leurs habitudes, ils avaient peu de besoins, et ils étaient contents de leur sort. L'incomparable fertilité de leurs terres, moins difficiles à ouvrir et à cultiver que celles du Canada, leur donnait en peu d'années assez d'aisance pour établir leurs enfants autour d'eux, et pour jouir d'une vieillesse heureuse. Quant à leur moralité, elle n'a pas besoin d'autres preuves que l'étonnante fécondité des familles. » Un de leurs persécuteurs n'a pu s'empêcher d'écrire cette phrase : « C'était un peuple honnête, industrieux, sobre et vertueux. »

Et ce sont ces braves gens que Lawrence va disperser aux quatre vents du ciel, et parce qu'ils occupent de belles terres, et parce qu'ils sont et veulent rester français et catholiques. Dès le printemps de 1755, il s'est emparé par ruse et par force, des barques et des fusils des Acadiens de Grand-Pré. En mai, sont arrivés de Boston 2,000 miliciens commandés par Monckton. Le 16 juin, l'armée anglaise, victorieuse à Beauséjour, continue le désarmement de la population. Bientôt un édit enjoint aux habitants français de prêter serment à la couronne anglaise sans réserve. Les Acadiens protestent, et le 5 juillet, cent délégués étaient admis au conseil d'Halifax, en présence de Lawrence. On lira sans doute avec intérêt le récit de cette entrevue; il est signé d'un témoin oculaire, l'abbé Daudin, curé de Port-Royal. C'est une page digne des actes des martyrs.

« Lorsque les délégués de tous les villages, au nombre  
 « d'une centaine environ, furent arrivés, on les assigna devant  
 « le Conseil où on les prévint aussitôt qu'on ne recevrait  
 « d'eux ni propositions ni explications... Sans ambages le  
 « Conseil leur posa la question : « Voulez-vous jurer, oui  
 « ou non, au Roi de Grande-Bretagne, que vous prendrez les  
 « armes contre le Roi de France, son ennemi ? » — La réponse  
 « vint, aussi laconique que la question : « Puisqu'on ne  
 « veut de nous qu'un oui ou un non, nous répondons : Non,  
 « dirent-ils, tout en ajoutant que ce qu'on exigeait d'eux ne  
 « tendait à rien moins qu'à leur ravir leur religion et tout ce  
 « qu'ils avaient.

« Le Gouverneur donna aussitôt l'ordre de les trans-  
 « porter sur un îlot, distant d'une portée de canon d'Halifax.  
 « On les y conduisit comme des criminels et on les y laissa  
 « jusqu'à la fin d'octobre, n'ayant pour nourriture qu'un peu  
 « de pain, dénués de tout secours et sans permission de se  
 « parler.

« Par ces rigueurs, le Gouverneur prétendait fléchir leur courage; mais il les trouva aussi résolus que jamais. Il décida donc de se rendre en personne dans l'île avec une nombreuse suite et tous ses instruments de torture, pour tenter de les réduire. Au milieu de cet appareil, digne d'un tyran, il leur demanda s'ils persistaient dans leur résolution. L'un d'eux répondit : « Oui, et plus que jamais; Dieu est avec nous et cela suffit. » Le Gouverneur tira son épée et s'écria : « Insolent, tu mérites que je te passe mon épée au travers du corps. » Le paysan, s'approchant et présentant la poitrine, dit : « Frappez, monsieur, si vous l'osez; je serai le premier martyr de la troupe; vous pouvez tuer mon corps, mais vous ne tuerez pas mon âme. » Le Gouverneur, outré, demanda aux autres s'ils partageaient les sentiments de l'insolent qui venait de parler. « Oui, monsieur ! oui, monsieur ! » s'écrièrent-ils tous d'une voix. »

Lawrence remit son épée au fourreau; il avait maintenant le prétexte qu'il cherchait pour justifier sa conduite. Les prêtres, qui accompagnaient la délégation, furent promenés dans les rues de la ville, tambour battant, et exposés ainsi, pendant près d'une heure aux moqueries, aux insultes et au mépris de la populace.

Le 28 juillet, le conseil d'Halifax décrétait la dispersion. Mais il fallait procéder prudemment et enlever aux Acadiens leurs conseillers et amis : les curés. Dès le 5 août, l'abbé Chauvreux, curé de Grand-Pré, est arrêté et détenu à Halifax sur un navire de guerre de l'amiral Boscawen. « On ne peut exprimer, écrit l'abbé Daudin, quelle fût la consternation du peuple lorsqu'il se vit désormais sans prêtres et sans services religieux. Les missionnaires donnèrent ordre de dépouiller les autels, d'étendre le drap mortuaire sur la chaire et de mettre dessus le crucifix, pour

faire comprendre à leur pauvre peuple qu'il n'avait plus que Jésus-Christ pour missionnaire. »

Le 10 août Winslow, avec un régiment de 300 soldats, vient camper à Grand-Pré. Il s'installe commodément au presbytère, hisse sur le clocher le drapeau anglais à la place de la croix, et fait de l'église une caserne. De concert avec son complice Murray, qui campe quelques milles plus haut, au fort Édouard, il rédige, le 2 septembre, une proclamation. C'est un ordre à tous les habitants de Grand-Pré et des centres voisins, de venir à l'église de Grand-Pré le cinq courant à trois heures de l'après-midi, pour recevoir des communications importantes de Sa Majesté Britannique. Le refus de se rendre entraînera « la confiscation de leurs biens meubles et immeubles. » Le 5, une abondante distribution de balles et de poudre fut faite aux soldats, et baïonnette au canon, ils se rangèrent devant le portail de l'église et attendirent leurs victimes. Elles vinrent nombreuses. A trois heures précises, il y avait quatre cent dix-huit Acadiens dans le temple. C'est alors qu'ils virent apparaître, encadré de quelques officiers, un homme d'une forte taille, joufflu, au visage d'un rouge sanguin, aux yeux méchants et à fleur de tête; il traversa leurs rangs et prit place dans le chœur, près d'une table : c'était John Winslow, colonel de l'armée de Sa Majesté. Un interprète traduisit à mesure l'adresse qu'il lut. Elle rappelait d'abord, cette adresse, que, depuis près d'un demi-siècle, les habitants français de la Nouvelle-Écosse avaient été traités par Sa Majesté avec plus d'indulgence qu'aucun autre de ses sujets dans aucune partie de ses états, et qu'ils en ont abusé. Elle ajoutait qu'il avait à remplir un devoir très désagréable et contraire à sa nature et à ses sentiments : confisquer leurs terres, leurs maisons, leurs troupeaux, les garder prisonniers jusqu'au jour de la déportation « Grâce à la bonté de

Sa Majesté, terminait-elle, j'ai reçu l'ordre de vous accorder la liberté de prendre avec vous votre argent et autant de vos effets que vous pourrez emporter... Je comprends que cette déportation doit vous occasionner de grands ennuis... J'espère que, dans quelque partie du monde où le sort va vous jeter, vous serez des sujets fidèles et un peuple paisible et heureux. »

Je renonce à décrire les tristes scènes qui suivirent cette arrestation, et, quelques jours plus tard, les larmes, le désespoir des mères, des époux, des enfants qu'on entassait, pêle-mêle, sur les navires, comme un vil bétail. « Dès le matin de l'embarquement, écrit Casgrain, des foules de femmes et d'enfants, venus de toutes les directions, depuis la rivière Gaspareaux jusqu'à Grand-Pré, des vieillards décrépits, des malades, des infirmes, traînés dans des charrettes encombrées d'effets de ménage, des mères portant leurs nouveaux-nés dans leurs bras, étaient poussés vers la Grand'Prée par des escouades de soldats sans pitié. Le chemin qui conduisait à travers cette grande plaine jusqu'au bord de la digue où se faisait l'embarquement, fut bientôt tout grouillant de cette masse d'êtres faibles et désespérés qui avaient peine à se mouvoir, au milieu du tumulte et de la confusion générale. Des invalides, de faibles femmes chargées de fardeaux, tombaient de fatigue le long de la route, et ne se relevaient que sous les menaces ou devant les baïonnettes. Les uns s'avançaient mornes et silencieux, comme frappés de stupeur, les autres en pleurant et en gémissant; quelques-uns en proférant des malédictions; d'autres enfin, pris d'une exaltation pieuse, murmuraient des cantiques, à l'exemple des maytyrs.

*« Sans choix, sans ennui, sans murmure*

*Portons la croix !*

*Quoique très amère et très dure,*

*Malgré les sens et la nature,*

*Portons la croix !*

*Vive Jésus !*

*Vive Jésus !*

*Avec la croix son cher partage.*

*Vive Jésus !*

*Dans les cœurs de tous les élus !*

*Portons la croix. »*

Winslow lui-même se sentit ému à ce spectacle; le remords lui dicta cette phrase de son journal : « J'en ai pesant maintenant sur le cœur et sur les mains. » Murray, lui, ajoutant le cynisme à la cruauté, écrivait à Winslow : « Aussitôt que j'aurai dépêché mes vauriens, je descendrai pour arranger nos affaires. »

C'est lui aussi, l'auteur de cette autre lettre au commandant anglais à Grand-Pré : « Je suis heureux d'apprendre que les choses aient été si adroitement conduites à Grand-Pré et que les pauvres diables soient si résignés; ici, ils se montrent plus patients que je n'aurais pu l'attendre de personnes placées en de telles circonstances, et cela me surprend encore moi-même, quoique ces choses me soient presque indifférentes. Quand je pense à ce qui s'est passé à Annapolis, j'appréhende le moment de l'exécution; je suis effrayé des difficultés qui peuvent survenir quand il faudra les embarquer tous. Vous savez que nos soldats les détestent, et s'ils peuvent trouver un prétexte pour les massacrer, ils le feront. Je suis très content de savoir que votre camp soit si bien assuré; j'ai hâte de voir arriver le moment où ces pauvres diables seront embarqués. Alors je me donnerai le plaisir d'aller vous voir et de boire à leur bon voyage. »

Winslow, pour sa part, dispersa, de Grand-Pré seulement, plus de 2510 Acadiens. Le drame terminé, « l'engeance démoniaque », selon l'expression d'un officier anglais, entassée

*Dans des cercueils géants balancés sur les eaux,*

tous ces ignobles drôles, pendant que les vaisseaux levaient l'ancre, se donnèrent la joie de brûler, aux yeux même des victimes, plus de 698 maisons, granges et autres bâtisses. Le soir venu, ils firent ripaille, tard dans la nuit, au presbytère de Grand-Pré et burent plus d'un verre de vin au bon voyage des Acadiens. Puis ils arrangèrent leurs affaires : ils étaient maîtres, à Grand-Pré seulement, de 1269 bœufs, 1557 vaches, 5007 animaux de race bovine, 493 chevaux, 8690 moutons, 4197 porcs.

« Le noble et grand projet de chasser les Français de la province, une des plus grandes actions qu'aient jamais accomplies les Anglais en Amérique », comme s'exprime Winslow, était maintenant réalisé. Restait encore à accomplir une dernière partie de son programme : « Placer quelques bons fermiers anglais dans leurs habitations. »

Ils vinrent, lentement d'abord, craignant un petit débris de la population française cachée dans les bois près de Grand-Pré. Ces malheureux, au dire d'Halliburton, restèrent pendant cinq ans sans manger de pain, vivant dans les bois, de légumes et de poissons. Ils n'étaient pas à craindre. Aussi Lawrence, nommé gouverneur-général de la Nouvelle-Écosse, quatre mois après son exploit de la déportation, invita, en 1758, des fermiers anglais à occuper ces contrées dépeuplées. En 1760, 22 vaisseaux chargés d'émigrés, jetaient l'ancre au bassin des Mines. Les centres français de Grand-Pré, de Gaspareaux, de la Rivière-aux-Canards, s'appelèrent désormais Horton, Cornwallis,

Canning; tout le bassin des Mines devint le comté de Kings. En 1763, 282 familles anglaises occupaient les terres défrichées par les Acadiens. Tout un groupe de ces malheureux exilés revinrent à leurs anciens foyers, mais la place était prise. Ils émigrèrent à l'île Saint-Jean ou à la baie Sainte-Marie. Quelques-uns furent forcés de réparer les digues sur les terres de ces nouveaux maîtres; d'autres, au nombre de 130, furent de nouveau saisis et conduits à Halifax pour une seconde déportation.

Aujourd'hui Grand-Pré ne compte pas encore un seul foyer acadien. Seule, une croix de pierre, près d'un puits, marque l'endroit où dorment les pionniers de cette région, et huit vieux saules montent toujours la garde sur la route que suivirent des martyrs de la cause française et catholique.

L'heure est proche où une église catholique s'élèvera sur les bases de l'ancienne, sur un terrain restitué après des siècles aux descendants de ces preux. Sur le clocher, on plantera une croix surmontée du coq gaulois. Ce ne sera qu'un souvenir. Mais pour qu'il ait son sens profond et douloureux, qu'on tende sur la chaire un drap mortuaire et qu'on mette dessus un grand Christ en croix.

Séminaire Ste-Thérèse, 6 sept. 1919

Émile DUBOIS, ptre.

## NOS CONFÉRENCES

L'Action française commencera en novembre la série de ses conférences montréalaises. Ces conférences, comme l'an dernier, auront lieu au Monument National. La première est fixée au jeudi 13 novembre. Elle sera donnée par Mgr Georges Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal, recteur de l'Université de Montréal. M. Montpetit parlera en décembre.

L'Action française d'octobre donnera la liste complète des conférenciers, la date précise de chacune des conférences et le prix des cartes d'abonnement. Les mêmes indications seront fournies par la presse quotidienne. La série aura pour titre général : *Noblesse oblige.*

## A TRAVERS LA VIE COURANTE

**Un progrès encourageant** On peut lire en gros caractères, en tête des annonces que publie dans les journaux de langue française la maison *Murphy* de Montréal, ces mots : « *Le français est parlé à tous nos rayons. Exigez-le.* »

Signe des temps. C'est une innovation Ces maisons anglaises ont-elles plus besoin aujourd'hui qu'hier de la clientèle française ? Nous ne le croyons pas. Mais celle sur laquelle elles ont toujours compté commence à changer de mentalité. Elle est plus fière. Elle a un culte plus pratique pour sa langue. Elle s'intéresse davantage aux détails. Et pour ne pas la perdre, pour continuer à recevoir le bon argent sonnant qu'elle apporte, on se rend à ses nouveaux désirs, on s'ajuste à sa nouvelle manière, on lui parle français alors qu'hier on lui parlait anglais. Signe des temps, encore un coup, et dont il faut profiter. Car, le jour où le commerce anglais, ou l'industrie anglaise, ou la haute finance anglaise, seront persuadés que la population canadienne-française veut être servie dans sa langue, et le veut sans faiblesse, sans compromis, avec intransigeance, ce jour-là, le doux parler de France sera traité dans le monde des affaires comme l'est actuellement le fier parler d'Albion. L'un et l'autre marcheront, pour ainsi dire, de pair.

**La Canada Steamship** N'en avons-nous pas une nouvelle preuve dans le cas de la *Cie Canada Steamship* ? On se rappelle l'incident que provoqua un garçon de table unilingue

sur le bateau qui conduisait à Chicoutimi les congressistes de l'A.C.J.C. La requête suivante fut aussitôt signée et adressée au président de la Compagnie :

« Nous, soussignés, voyageurs à bord du « Québec » et du « Murray Bay », de la Compagnie Canada Steamship Lines Limited, avons, de Montréal à Chicoutimi, observé avec regret, durant le temps qui s'est écoulé entre le 28 juin et le 2 juillet 1919, que toutes les inscriptions et affiches officielles de la Cie sur ces bateaux sont exclusivement rédigées en langue anglaise, et qu'en particulier, le menu présenté aux congressistes de l'A. C. J. C. est en pareille contravention avec les justes réclamations des Canadiens français. Cette infraction à la justice et à la courtoisie est d'autant plus injustifiable que les deux bateaux font leurs parcours respectifs entièrement dans la province de Québec, et que les Canadiens français sont, pour une large part, les clients habituels de la compagnie.

*En conséquence, nous avons l'honneur de prier la compagnie de vouloir bien déférer aux légitimes exigences des passagers canadiens-français. Cet acte de justice et de courtoisie les dispensera de toute démarche ultérieure. »*

Quelques jours plus tard, le 25 juillet, le secrétaire de la Compagnie répondait ainsi à M. Marchessault, de qui il avait reçu la requête :

« *Cher Monsieur,*

« *J'accuse réception de votre lettre du 17 juillet, dans laquelle était incluse une autre lettre, signée par un grand nombre de voyageurs, en vue de protester contre le fait que les affiches et les menus de la division Saguenay sont imprimés en anglais seulement.*

« *Le président me prie de vous remercier, au nom de la compagnie, de l'intérêt que vous portez à la dite compagnie aussi bien que de votre soin à vouloir assurer aux voyageurs bien-être et confort. Le président n'avait jamais été informé de ce dont vous vous plaignez dans cette requête.*

« *Après informations prises, j'ai pu constater que toutes les cartes de menu pour le reste de la saison sont déjà imprimées; mais la chose sera prise en sérieuse considération dès la saison prochaine.*

« *C'est le désir de la compagnie de donner satisfaction à tous ses clients, et vous pouvez être assuré que la requête que vous nous avez adressée, de la part d'un si grand nombre de personnes aussi distinguées de la province, recevra notre plus sérieuse attention.*

« *Sincèrement à vous,*

(Signé) Percy SMITH,

« *Secrétaire.* »

Le même jour, des bureaux de la même compagnie, partait une autre lettre, signée par le même secrétaire et rédigée dans le même esprit. Celle-là était adressée à la *Ligue des Droits du français* qui avait porté à la connaissance du gérant un certain nombre de faits, entre autres les menus anglais, dont on se plaignait. Voici quel en était le contenu :

« *La Compagnie a pris en considération votre lettre du 23 juillet où vous vous plaignez de l'absence de menus français sur nos bateaux. Nous vous remercions d'avoir attiré notre attention sur ce fait, car la Compagnie n'entend pas publier des cartes de menu que ne comprendraient pas ses passagers. Nous avons constaté que ces cartes sont déjà imprimées pour le reste de la saison, mais nous pouvons vous assurer que, pour la saison prochaine, nous aurons des cartes qui satisferont tous les intéressés. »*

### *Il ne faut pas lâcher prise*

Comme on l'a probablement remarqué, M. Smith ne parle ici que des menus. Les plaintes cependant portaient aussi sur les affiches. La *Ligue* crut devoir écrire de nouveau. Elle remercia le secrétaire de ce qu'il promettait, tout en exprimant son regret que la réforme demandée ne pût se produire immédiatement, puis elle renouvela sa protestation contre les affiches et les inscriptions.

La partie est à moitié gagnée. Elle ne le sera complètement que si nous ne lâchons pas prise. Ne rien faire de plus, ou encore remettre jusqu'en mai une nouvelle démarche, serait, je crois, compromettre notre succès. C'est dès le début de l'année prochaine, en janvier, qu'il faut revenir à la charge. La Compagnie, dans sa lettre à la *Ligue*, semble s'engager plus à fond que dans l'autre. Elle assure qu'elle aura des cartes qui nous satisferont dès la saison prochaine. Rappelons-lui sa promesse avant qu'elle ne les fasse imprimer. Je demanderais à nos sociétés nationales, aux succursales de la *Saint-Jean Baptiste*, aux cercles de l'*Association catholique de la Jeunesse* et de l'*Association catholique des Voyageurs*, aux sociétés de secours mutuels, à tous les groupements enfin qui prétendent servir la race, d'inscrire dès maintenant parmi leurs initiatives de janvier une démarche — lettre ou délégation — auprès de la *Canada Steamship*. De cette façon, et de cette façon seulement, les protestations de cet été aboutiront à quelque chose.

### *La Compagnie Girouard*

En attendant cette victoire, réjouissons-nous de celle, plus modeste mais réelle, que notre langue vient de remporter dans la ville de Saint-Hyacinthe. Profitant de sa réorganisation, la *E. T. Shoe Company* a transformé sa raison sociale. Elle s'appelle maintenant d'un nom bien français : la *Compagnie Girouard*. Nos félicitations et nos meilleurs vœux à l'excellent Canadien français qu'est le propriétaire de cette manufacture. A ses concitoyens, à ses compatriotes de toute la province, de lui prouver sans tarder que, même en affaires, un acte de patriotisme ne nuit pas.

Combien pourraient agir ainsi ! Il suffit de parcourir les listes des sociétés qui demandent, chaque semaine, leur charte civile, pour constater le nombre encore considérable des nôtres qui s'associent sous un nom anglais. A quoi bon parler de « survivance française », si on va ensuite renier sa langue dans un but, d'ailleurs illusoire, de profits commerciaux ?

*Pour la visite du prince* Il faut en dire autant des maisons canadiennes-françaises qui persistent à badigeonner leurs devantures de réclames anglaises. Je passais l'autre jour par la route qu'a suivie le prince de Galles lors de sa courte visite dans notre métropole. Ces maisons, pour être plus rares qu'autrefois, sont encore trop nombreuses. Elles trahissent vraiment non seulement notre langue mais aussi notre nationalité. Elles laissent croire aux étrangers, et même aux nôtres, que le commerce montréalais est presque entièrement entre les mains des Anglais. Et ainsi, chez les premiers, elles diminuent notre importance ethnique; chez les seconds, elles détruisent toute confiance dans leurs initiatives.

Le vent est aux réactions salutaires. Réagissons plus fermement encore, plus universellement, contre cette folle et dangereuse manie. Le prochain et plus long séjour du prince de Galles dans notre métropole nous en fournit l'occasion. Ayons à cœur de lui révéler une ville française. Manifestons à la française, pavoisons à la française, banquetons à la française. Que non seulement les inscriptions de fête soient dans notre langue, mais encore, mais surtout, les inscriptions permanentes ! Que nos devantures se transforment et revêtent une fraîche toilette qu'elles garderont les jours suivants. Notre royal visiteur a la réputation d'aimer la langue française : plus encore qu'en la parlant lui-même, en la faisant parler aux nôtres, à nos marchands, à nos industriels, à nos administrateurs — oui, à nos administrateurs surtout — il l'aura noblement servie.

Pierre HOMIER.

## LA VIE DE L'ACTION FRANÇAISE

La vie de l'*Action française* prend, avec la fin des vacances, une activité nouvelle. Nous entrons dans la période des conférences et des publications. Ainsi qu'on le verra ailleurs, l'*Almanach de la Langue française* est à la veille de paraître. Nos conférences de Montréal commenceront en novembre et promettent d'être très brillantes. Nous nous tenons à la disposition de nos amis qui désireraient organiser des séances à l'extérieur.

Notons, parmi les belles manifestations de ces derniers temps, le pèlerinage au pays de Dollard, organisé sous nos auspices, le 7 septembre, par la Garde indépendante Benoît XV et le Cercle paroissial de ville Émard. M. l'abbé Groulx représentait en cette circonstance l'*Action française*. — J.B.

# JOURNAUX, LIVRES ET REVUES

## LETTRES DE FADETTE

La quatrième série récemment parue des *Lettres de Fadette* obtint sans le mériter le silence complet de la presse canadienne. Voici la seule explication possible : on est tellement habitué d'entendre dans les bureaux, les salons, les cercles et jusque dans les couvents l'éloge verbal des écrits de cette dame, (puisqu'une dame et non jésuite il y a) que l'on ne sent guère la nécessité de fixer sur le vélin cette unanime impression. Cependant l'*Action française*, par souci de fidélité à son programme et dans un sentiment de justice envers la chroniqueuse si distinguée de son frère *le Devoir*, ne fut pas lente à solliciter quelques pages de critique que j'ai su différer, mais non pas refuser.

L'important serait d'adopter un point de vue spécial, un angle de réflexion pour tant de rayons divers que projette en nous l'œuvre de Fadette, — deux cent cinquante lettres environ, le tirage à part étant quelque peu limité. Passons rapidement alors, sur tant d'heureux dons qu'admettent sans discordance les lecteurs actuels de *Fadette* comme jadis ceux de *Danielle Aubry* : âme accueillante aux beautés de toutes formes que lui offrent la création physique et le monde immatériel; âme sympathique aux chagrins de toutes nuances qui peuvent atteindre une vie d'homme, une vie de femme, une vie de famille surtout, et non moins ingénieuse à y porter remède et consolation; culture d'esprit étendue et brillante jointe à une rare souplesse de raisonnement; dons littéraires de premier ordre, sens du verbe français, naturel et clarté, élégance et nombre, prose drue et ferme, apte néanmoins à rendre toutes les images et toutes les sensations de la poésie: dons d'équilibre ou qualités d'ensemble qui feraient de cette épistolière un écrivain à souhait pour le critique soucieux de tout admirer et de rester plausible dans son admiration.

Où l'accord cesse un peu brusquement, c'est quand il s'agit de reconnaître et d'apprécier comme quantité et qualité le *catholicisme* de Fadette, tel qu'il apparaît dans sa correspondance hebdomadaire. Parmi tant de fidèles qui la lisent « avec respect, attention et dévotion » ou même l'acceptent volontiers comme directrice de conscience, les uns

trouvent qu'elle manque un peu de prosélytisme, d'autres, qu'elle prêche surabondamment et trop fort. Je me propose de diriger de ce côté mon inspection. Personne ne voudra me contester juridiction dans cette matière : d'autant qu'elle offre un assez vif intérêt, à l'heure où tant de nos publicistes, à l'inverse des grands catholiques de France, mettent voile et sourdine à leurs convictions religieuses, comme si la foi et les mœurs n'étaient pas suffisamment menacées dans ce pays, comme si le clergé sous ce rapport pouvait suffire à tout.

Il est vrai que l'on compte plusieurs degrés dans l'apostolat chrétien exercé par la plume. Sans même prononcer ce grand mot d'apostolat, les exigences de l'Église à l'égard de ses enfants laïques ne sont pas constamment les mêmes et leurs écrits peuvent receler le vrai doctrinal de diverses façons. Comme *quantité* d'abord, si l'on veut me permettre une formule aussi réaliste. L'auteur spirituel qui traite *ex professo* de nos relations avec Dieu; le théologien mystique qui analyse les divers états de l'âme en tendance vers sa perfection; même le journaliste militant qui défend nos croyances contre l'hérésie, nos institutions contre le sectarisme, font œuvre de spécialistes en matière de religion. Ils peuvent s'adonner à leur spécialité sans crainte d'indisposer le public que surprendrait plutôt le moindre détournement de leur pensée vers des sujets profanes. Comme *qualité* ensuite. Leurs écrits non moins que leur personne doivent « respirer la bonne odeur du Christ », selon la merveilleuse image usitée par l'apôtre saint Paul. L'on exige à bon droit de ces écrivains une spiritualité éclairée et profonde à base de définitions et de principes. L'on ne tolère chez eux aucune équivoque dans le langage, à plus forte raison aucune témérité disciplinaire ou dogmatique. Le code pénal de l'Église tient même en réserve une *note* demi infamante pour qualifier certaines propositions *offensives des oreilles pies*. Et soit dit en passant, si l'on tenait meilleur compte de ce dispositif, quelle fortunée sauvegarde contre les sottises occasionnelles des hommes (ou femmes) d'esprit !

Impossible de ranger Madame Fadette parmi les « pieux auteurs, » les théologiens mystique ou les journalistes de combat. Sa correspondance, il est vrai, couvre dix pages de morale contre un alinéa de pure chronique; mais la religion et la morale sont deux choses distinctes, encore que nul n'en puisse nier l'étroite interdépendance. Ce serait se méprendre foncièrement sur le rôle qu'il a prétendu assumer au *Devoir* que d'attendre un prône régulier de cet écrivain constamment penché sur des problèmes de psychologie. Il me paraît avoir saisi la

juste mesure qu'il convient d'accorder aux choses de la foi dans une entreprise de ce genre. Un peu plus n'irait pas sans risque d'éloigner les mondains et les tièdes, un peu moins serait imputable au respect humain, péché mignon d'un assez grand nombre de nos intellectuels.

J'aurais par contre à me plaindre du ton de certaines lettres, de la valeur de certaines assertions, en un mot, pour tout ramener aux précédentes formules, de la qualité de cet apport religieux que le zèle de Fadette fournit par intervalles à la conscience du public. Encore une fois, n'escomptons pas trouver chez une chroniqueuse un exposant du Dogme, ni dans une lettre un cours approfondi de religion. La lettre au contraire, par sa brièveté même et son caractère familier, expansif, ne favorise que trop l'hétérodoxie. C'est un genre largement représenté au catalogue de l'Index. Mais quand une lettre s'adresse à 75,000 lecteurs environ, et qu'au surplus le rédacteur a sept jours devant soi pour la mettre au propre, ce dernier ne doit-il pas au public de toujours suivre le devoir contre son penchant? Or, Fadette a un penchant prononcé pour la contradiction et la critique. Elle publia jadis dans le *Nationaliste* un article signé « Trouvardire », et comme c'était bien trouvé! Telle est en effet la promptitude élastique de cet esprit déroutant, que l'interlocuteur se voit astreint à la double tâche de préparer simultanément sentence et réplique : un sport impressionnant durant ses journées chaudes. Et malgré l'innéité — comme dirait Montpetit — d'une pareille tendance, Fadette se connaît assez pour la pressentir et la remiser en toutes occasions. Par malheur elle en a laissé passer quelques-unes...

Dans un généreux plaidoyer contre le pessimisme et la stérilité de ses attitudes, (Troisième série, VI) elle éprouve le besoin de citer un exemple, ce qui fait partie de son art, et de l'aller prendre chez nos écrivains mystiques, ce qui paraît d'un goût trop recherché. Je lui prouverai qu'elle eût pu s'adresser ailleurs avec sagesse et profit. « J'en veux, dit-elle, à certaine littérature pieuse qui nous accable et nous écrase sous son dégoût de tout ce qui est humain et qui veut nous convaincre que le ciel seul importe. Le ciel! Certes, c'est un beau but et je nous souhaite à tous d'y aller. Mais c'est sur cette terre que nous vivons et Dieu l'a faite belle afin que nous l'aimions; Il nous a donné un corps aussi bien qu'une âme et nous devons justice aux deux. » Fadette serait bien en peine d'énumérer ces ouvrages ou d'en faire une critique sérieuse. Mais c'est étrange comme cet *unum necessarium* me fait songer à l'Évangile et ce

« dégoût de ce qui est humain », à l'Imitation : deux petits livres que ne vise sûrement pas l'intention de l'auteur. Il y eut aussi un nommé Pascal qui décrivit dans la manière forte « l'amas de contradictions » que Fadette et moi nous sommes. Quant à « vallée de larmes », expression liturgiques pour désigner notre planète, il y a longtemps que celle-ci s'en montre digne et je vous défie, Madame, de la baptiser autrement depuis les tristes années 1914-1918. Je sais que vous admettez ces vues en théorie et que vous envisagiez simplement leur côté pratique et leur influence sur les actions des hommes. Mais ceux qui méprisent davantage le monde ne sont-ils pas justement ceux qui lui ont rendu et lui rendent encore les plus méritoires services ? Témoin ces admirables sœurs qui n'ont quitté le monde que pour le mieux pénétrer ensuite de leur lointaine et profonde et surnaturelle influence ; témoin cet autre éloquent plaidoyer que vous fîtes en leur faveur (Troisième série, p. 119) contre une compagne ignorante qui les avait qualifiées de *princesses endormies* :

« Je l'avais écoutée sans l'interrompre, amusée et charmée par ce conte gracieux, mais un peu scandalisée de cette incompréhension absolue de la vie intérieure, de la vie religieuse, qui fait de toutes celles qu'elle appelle des princesses endormies, des âmes si vivantes, si ardentes, qu'à leur contact on respire Dieu, Dieu dont elles vivent et qu'elles exhalent. Sans doute le ciel les attire, mais elles aiment la vie où Dieu les veut et comme Il la fait pour elles.

« Elles prient, et leur inlassable prière accompagne et soutient une activité qui s'exerce au profit de toutes les faiblesses et de toutes les misères humaines : vieillards qu'elles hébergent, orphelins qu'elles recueillent, malades qu'elles soignent, morts qu'elles ensevelissent, enfants qu'elles instruisent. Et celles-ci ? ces contemplatives ? Oh ! non, elles ne dorment pas ! Elles s'offrent en silencieux et brûlant holocauste pour ceux qui vivent dans le monde comme s'il n'y avait ni Dieu, ni âme, ni vie future. Elles ne dorment pas ces saintes ! Elles goûtent dès maintenant les choses éternelles qu'elles trouveront au-delà de la mort. Des profanes comme nous se figurent difficilement l'intensité de vie intérieure des âmes à ce point purifiées. »

Cette armée mobile ou concentrée de femmes si agissantes aurait-elle donc pour ration quotidienne une littérature pessimiste ? Non, le pessimisme est avant tout affaire de tempérament, plutôt que spéculation d'idées ; les idées n'interviennent, comme tant de fois il arrive, que pour se mettre au service du tempérament. Exprimées chaque jour

par des catholiques de surface, elles ne font partie d'aucune littérature pieuse approuvée ou tolérée par l'Église. C'est dans la poésie, la correspondance, le drame et le roman mondains que Fadette devrait, ce me semble, les chercher. Que ne s'en prend-elle par exemple à son illustre consœur, Madame Du Deffand, patronne exquise et parfumée de la confrérie des « plus ne m'est rien, rien ne m'est plus », qui jadis tenait la baguette dans le grand chœur des désabusés. « Après tout, qu'est-ce que cela me fait ? » s'écrie-t-elle après avoir failli s'intéresser à un événement politique qui passionnait l'opinion. Dans sa *Correspondance inédite* publiée par le marquis de Sainte-Aulaire, elle avoue que le néant de la vie lui donne « des accès de désespoir ». On s'aperçoit à son langage que Werther approche, s'il n'est point d'avance... dépassé. Au fond de son fauteuil, parmi les aises d'un brillant état de fortune et d'une grande position mondaine, cette femme, tranquille en apparence, ennemie des attitudes tragiques, a poussé plus loin le désenchantement volontaire que les plus bruyants héros du suicide. Ceux-ci du moins eurent assez de foi dans la mort pour lui demander un refuge. Cette dernière ressource ou cette dernière illusion a manqué à Madame Du Deffand : ayant longtemps médité ce grave sujet, prétendait-elle, de quelque façon qu'elle tournât et retournât la mort, elle ne la jugeait pas moins sottre que la vie.

Il y aurait d'autres passages à modifier dans ces quatre gracieux opuscules, pour qui les dépouille avec des yeux de correcteur d'épreuves. Ils sont en petit nombre et c'est plaisir de le constater. Une note ériarde parce que pessimiste (!) a même disparu de la partition, qui me fatigue encore le tympan. Après un récit de déboires intimes dans un ménage aux caractères opposés, Fadette qui devait plus tard écrire : *L'espérance est une vertu, une des vertus théologiques...* Ne nous alanguissons pas dans les gémissements quand nous avons besoin de tant de virilité et de confiance pour vivre une vie qui ne soit pas manquée, avait précipitamment conclu : IL N'Y A RIEN A FAIRE. Mais voilà : avec ce flair indescriptible qui ne la déserte par intervalles que pour réapparaître mieux armé, elle a su retrancher du recueil une lettre qui démentait toute sa philosophie antérieure et postérieure. On pourrait dire cette fois : Faute supprimée, faute avouée, donc à demi pardonnée.

Dans la forte balance des écrits de cette dame, dans ses pages de morale et ses « recettes de bonheur » que lui dicte une vaste expérience, on entend toujours sonner franc la note chrétienne et catholique où le bon sens ne perd jamais ses droits.

Aux féministes elle dit : Vous avez réalisé des conquêtes pour le bonheur de la femme, surtout dans le domaine de l'instruction. Mais vous avez eu tort de fonder votre entreprise sur l'*hostilité des sexes*, comme les socialistes la leur sur la *lutte des classes*. Vous avez ainsi contribué à ruiner l'esprit de la Chevalerie qui était un féminisme plus souple, plus subtil, plus intelligent et plus scientifique que le vôtre.<sup>1</sup> De plus vous me paraissez lâcher la proie pour l'ombre en réclamant à petits cris le suffrage féminin. S'il ne devait être exercé que par notre groupe d'intellectuelles, il aurait chance peut-être d'augmenter notre prestige tout en stimulant le progrès national, encore que des inconvénients d'ordre moral lui fassent dangereuse escorte. Mais à qui ferez-vous croire que les croix de suffrage de milliers de bonnes femmes du « Faubourg de Québec » marqueront un millimètre de progrès dans la question politique ou le status de la femme en ce pays ? Que vous en semble du très faillible ajouté au faillible pour grossir les chances d'infailibilité ?

Aux incomprises : Vous avez, Mesdames, tellement compliqué la vie que vous l'avez rendue impossible à vous-mêmes et aux autres et que vous voici devenues les premières à ne pas vous comprendre. Vous n'étiez pas mariées, du reste, que déjà vous formiez des projets de vie libre ; vous décidiez à part vous de « prendre des précautions », afin d'être dégagées de toute entrave domestique, le jour où constatant que l'époux fait des siennes, vous jugeriez à propos de faire des vôtres. Avec cela, trop de relations, trop de danses, trop de théâtre, trop de lecture. Oui, la lecture ou plutôt le roman divise de nombreux ménages qui s'entendraient à merveille, si, au lieu de vivre de chimères, la femme s'occupait à élever beaucoup d'enfants. (Deuxième série, p. 87).

Aux directeurs des théâtres : Messieurs, je renonce à vous émouvoir par des considérations d'intérêt public et de moralité sociale, car vous n'offrez aucune prise de ce côté. D'autre part, je sais que l'argument des salles vides vous ira droit au cœur. Si donc vous persistez à refuser à votre clientèle ce droit au respect qu'elle achète en entrant, à ne pas vouloir entendre les sifflements muets qui ont accueilli certaines de vos représentations, vous en serez réduits à plier bagage faute de recettes et à défrayer une fois de plus la chronique scandaleuse des gazettes et des salons.

<sup>1</sup> Lire à ce sujet *Les sources du féminisme — L'intellectuelle et l'amour*, par Colette Yver, dans *Le Correspondant* du 10 juillet.

L'absence de guillemets dénote suffisamment que j'interprète la pensée de l'auteur. Fadette va rarement jusqu'aux duretés de langage que méritent nos mœurs de ville et l'organisation des plaisirs de société. Vous trouverez cependant, parmi tant de sujets divers, aux titres séduisants, légers et pittoresques, des sermons d'une très belle énergie que découpent messieurs les vicaires. Et n'allez pas imaginer que cela tombe toujours dans le désert. « Comment voulez-vous », disait un homme d'esprit, « que j'échappe à l'emprise de Fadette ! Ayant lu une première fois ses billets de chaque semaine, je les retrouve épinglés partout, aux angles du sous-main à l'heure où j'écris, au cadre du miroir à l'heure où je me rase... Ma propre moitié conspire avec la femme-apôtre. Et vous pensez si l'on me fait grâce des découpures à l'usage des maris grincheux ! »

Doux pays, siècle idyllique, demeures fortunées où la femme tourne à des fins spirituelles le miroir, instrument de sottise vanité; où le mari, docile et tendre, se nettoie l'âme en s'épilant la face !... Voilà que moi-même, au sortir de cette lecture, j'aperçois en plus beau le monde qui m'entourne et subis sans le vouloir l'influence de la grande Optimiste !

fr. M.-A. LAMARCHE, O. P.

---

« BRIDGING THE CHASM »

*Bridging the Chasm* vient de s'ajouter à la série d'études où des Canadiens de langue anglaise ont traité, ces temps derniers, les questions de race. C'est, comme le *Clash*, une œuvre de bonne volonté et d'harmonie. L'auteur, M. Morley, est un écrivain de talent, qui a voulu étudier notre province.

L'*Action française* publiera le mois prochain un article de M. Antonio Perrault sur le *Clash*, *Bridging the Chasm* et *The Birthright*, de M. Arthur Hawkes.

Nous avez-vous trouvez un nouvel abonné ?

## TRIBUNE DE NOS LECTEURS

---

### FAUT-IL TANT D'ANGLAIS AU PROGRAMME?

« N'y a-t-il pas une tendance parmi nous à exagérer l'importance pour *tous* les Canadiens français de savoir *parfaitement* l'anglais? Quelques-uns des nôtres voudraient faire du peuple canadien-français un peuple bilingue. Que nous serions puissants, dit-on, si tous les Canadiens français parlaient également bien l'anglais et le français! — Prenons-y garde! C'est un piège qu'on nous tend, un piège doré, peut-être, mais un piège tout de même. Connaissez-vous beaucoup de peuples bilingues? Pour moi, je n'en connais aucun. Je connais, par exemple, un peuple qui a perdu sa langue nationale, parce qu'on lui a fait apprendre de force une autre langue. N'allons pas, de notre plein gré, tenter une expérience aussi dangereuse.

« Que ceux des nôtres qui ont réellement besoin de savoir l'anglais l'apprennent, qu'ils l'apprennent bien. Mais qu'ils apprennent d'abord le français, et que le français reste toujours leur langue maternelle, leur *vraie* langue. Soyons convaincus que feu Mgr Laffèche, ce grand Canadien français, avait raison de dire qu'il n'aimait pas à entendre ses compatriotes parler l'anglais sans au moins un petit accent français. Le mot est profond et renferme un grave avertissement. Méditons-le... Ne nous berçons pas d'illusions : on n'a pas renoncé au projet de faire du Canada un pays exclusivement de langue anglaise »...

Cette page du toujours regretté Tardivel m'est revenue à la pensée en lisant l'admirable article du P. Adélard Dugré, S.J., sur *l'Enseignement du français*, dans *l'Action française* du mois dernier. Il faut une bonne fois nous chasser de l'esprit que « l'anglais est nécessaire aujourd'hui. » Ce n'est pas exact. *Dans les villes*, les hommes de professions, les employés de magasins, de banques, de bureaux, etc., doivent savoir très bien l'anglais; les hommes politiques ont avantage à le savoir même parfaitement, cela fait bonne impression dans les conventions bilingues; les travailleurs, eux, se trouvent bien de le comprendre et de le parler un peu. Voilà pour les classes urbaines, et il n'y a pas ici de programme à changer, cela se pratique déjà.

Mais, *pour les campagnes*, ce serait une faute immense que de pousser l'anglais dans toutes les écoles. C'est une perte de temps, une perte

d'efforts, une diminution de la fierté nationale dans les petites cervelles qui seraient obligées de déranger la langue maternelle pour faire une place à l'étrangère; ce serait un pas de plus dans la désertion des campagnes: ces enfants, teintés d'anglais, espèreraient trouver aisément de *bonnes places* à la ville, et leurs parents voudraient les perfectionner; n'ayant plus de raison pratique de rechercher les milieux français, ils se lanceraient à loisir dans l'assimilation de l'Ouest et des États-Unis, et les mariages mixtes ne se compteraient plus.

En vérité, le moment semble mal choisi pour faire cadeau à l'anglais d'une plus large part du temps, du cerveau et de la mentalité de nos enfants. Si les Français se reprochent avec honte d'avoir élargi la place de l'allemand sur leurs programmes après 1870, comment pouvons-nous, après les bordées d'injures de 1914-18, et en pleine persécution ontarienne, manitobaine et *canadienne*, nous offrir à enlever nous-mêmes ici partiellement l'enseignement du français qu'on veut arracher totalement ailleurs? Car il faut bien savoir que l'heure qu'on ajoute à l'anglais sera enlevée au français. Et le désir de procurer plus ou moins efficacement à notre peuple la richesse hors de chez lui menace d'enlever à notre âme nationale ses qualités supérieures d'humanité de race latine pour en faire un vague mélange franco-anglais, c'est-à-dire ni français ni anglais.

On peut, en effet, infuser du sang d'un individu à un autre, mais non du génie d'un peuple à un autre, quand l'histoire des deux peuples dénote des caractères absolument opposés, dont l'un chasse l'autre.

... Ne disons pas que c'est pousser bien loin les conséquences d'une heure d'anglais par jour. La mentalité se forme avec les enseignements, les idées viennent avec les mots qui les expriment. Si les expressions de *business*, de *make money*, de *time is money*, de *struggle for life*, etc., sont les plus usitées du vocabulaire et sur les journaux qu'on lit, on ne met bientôt plus rien au-dessus des affaires et de l'argent; le matérialisme étouffe vite la petite fleur d'idéal qui germe au fond de toute âme française, et cette spiritualité traditionnelle, que les Anglais eux-mêmes nous envient, disparaît bientôt, comme on peut le remarquer facilement chez quantité de nos hommes d'affaires, qui s'improvisent ou non réformateurs des fidèles tenants de notre vieille garde. C'est une maxime reconnue que « le langage forme les hommes bien plus qu'ils ne le forment. » Les mots pénètrent jusqu'au fond de l'individu où se forment les pensées; ils allument l'idée qui, à son tour, produit le sentiment qui engendre l'acte. Les anathèmes dont les Anglais accablent

la brumeuse langue allemande, mère des folles erreurs du kantisme, peuvent se retourner contre la leur, où s'incarne le plus grossier utilitarisme commercial. C'est Dickens, dans *Hard Times*, qui appelle les *temps durs* ceux qui voient le triomphe d'une *féodalité industrielle* sans goût et sans cœur. Aurions-nous par nos fautes mérité ce fléau... de Dieu ?

\* \* \*

Si l'on voulait toucher du doigt quelle imprécision et quel vagabondage de pensée occasionne l'étude simultanée de l'anglais et du français, il suffirait de recueillir dans les devoirs de classe les énormités d'anglicismes et de bourdes qui échappent même aux bons élèves. Le seul fait reconnu par Tardivel et bien d'autres, que ce soit le langage des Canadiens *instruits* qui laisse le plus à désirer, témoigne fort contre cette forme de bilinguisme : « Proportion gardée, nos habitants parlent mieux que nos hommes de profession, y compris les journalistes... L'anglicisme est l'emploi de mots français auxquels on donne un sens propre à des mots semblables de la langue anglaise. » Or, voilà ce qui fleurit comme le chardon dans le langage de nos commerçants et les copies de nos jeunes *bilingues* : *Vous prenez exception* à ce que j'ai dit... ; *Ceux qui s'objectent* à l'envoi d'un contingent... prendre profit de... la chicane semblait vouloir *prendre place*... ; *Combien contents* nous sommes ; je suis *confortable* ici ; je suis *positif* de ce fait ; *plusieurs gens* croyaient... ; il a eu *une injection dans son bras droit* ; après votre départ, *nous vous avons manqué*...

On pourrait allonger cette floraison de métissage. Souvent, c'est l'orthographe qui abuse de l'entente cordiale : *Le language, l'object, le project* (puisque l'on écrit *aspect* et *respect*) *la dance, l'ancien temps*, etc. etc.

Quelle sorte d'écrivains, quelle sorte de penseurs, quelle sorte d'hommes, quelle sorte de millionnaires même voulez-vous que deviennent ces enfants dont le cerveau de ciel clair s'est embrouillé en cette vague nébuleuse ? Au simple point de vue utilitaire, pour la stricte acquisition de la richesse, ne vaut-il pas infiniment mieux dire en français à nos garçons que la province de Québec possède des ressources naturelles à les rendre tous milliardaires ; que nos épargnes canadiennes rapportent du 4% alors que l'industrie, elle, gagnerait du 10 et du 20%, que des millions d'acres dans leurs forêts les attendent pour être convertis en pulpe, en papier, en or, puis en paroisses catholiques où nos gens garderont la tradition française ? que des *millions de chevaux-*

*vapeur* se perdent chaque année dans ces chutes d'eau inexploitées qui attendent nos capitaux et nos ingénieurs pour fournir l'électricité, la chaleur, la richesse? que des mines d'or, d'argent, de nickel, d'amiante sont enfouies dans notre sous-sol aux quatre coins de Québec, et que les Américains viendront les dépouiller à notre barbe, en y faisant pelletter nos compatriotes, qu'ils commanderont en anglais, alors qu'eux, nos écoliers, devenus grands et bons *bilingues*, seront à salaire dans des maisons anglaises de Montréal, d'Ottawa, de New York ou de Toronto, où leur *connaissance des deux langues* leur aura valu de *bonnes places*?

Savoir deux langues, c'est souvent avoir deux mots pour ne dire rien du tout. N'en sachons qu'une, mais parfaitement, mais pleine d'idées et de faits. Acquérons des connaissances, semons-en chez nos enfants toujours et de toutes manières, dans les dictées, le calcul, les leçons d'histoire et de géographie, les livres de la bibliothèque de classe (que toutes les écoles doivent absolument tenir à avoir), développons l'initiative et l'espoir du succès en affaires *grâce au français*: inspirons le désir de créer des entreprises toutes françaises où tout se fasse par les moins bilingues de nos gens; il n'est pas nécessaire de lire Shakespeare et le *Star*, ni de réussir parfaitement le *th* pour découvrir des mines dans l'Abitibi, pour bâtir des pulperies comme celle de Chicoutimi, pour acheter un bon pouvoir hydraulique et vendre de l'électricité. Il suffit d'avoir étudié nos ressources, même en français, d'organiser nos capitaux nationaux ou d'importer des fonds français ou belges, comme le font les Américains et les Ontariens, qui ne parlent pas français et qui trouvent contre nous l'argent de la France...

Voilà bien des affaires plus payantes que le *bilinguisme* de nos comptables et de nos fonctionnaires; voilà qui peut s'enseigner vite sans nuire à la formation française, sans nous angliciser la mentalité, en attendant le reste. Nous sommes en Amérique trois millions contre ou parmi cent vingt millions; nous n'avons pas à jouer au grand seigneur, à faire du luxe, de la largeur d'esprit et des concessions. Les Anglais rient de toutes leurs dents de nous voir faire leur propre ou leur sale besogne. Ça va tout seul, le français se proscrit automatiquement, par le fait qu'il cède de sa place à l'anglais: car, sachons-le bien, depuis l'expansion du cinéma, les enfants travaillent de moins en moins, et s'ils ne savaient pas leur langue au sortir de l'école il y a dix ans, ils ne seront pas des académiciens après les anglicisantes réformes!

Ressaisissons-nous, faisons plutôt machine en arrière, soulageons le programme des écoles rurales d'un fatras inutile et dangereux, délimitons

bien les cours de commerce des villes, enseignons aux enfants qu'à l'école on apprend à apprendre, et que c'est ensuite que commencent les vraies études qui durent jusqu'à la mort. Préservons notre petit peuple de l'anglicisation de l'âme comme les trente-neuf millions de Français se raidissent contre la germanisation de l'esprit par les mots, ainsi que le témoigne cette page du clairvoyant Léon Daudet : « L'action intime du langage inculqué est telle que je me suis souvent demandé si la diffusion de la langue allemande en France, après 1870, n'avait pas grandement servi les ravages, chez nous, de la métaphysique et des procédés germaniques... Il y a une mesure à garder. Il en est de l'abus du langage étranger comme de celui de certains remèdes, qui aboutissent à l'intoxication chronique. Mettons nos fils en garde contre la germanomanie. » Et nous, contre l'anglomanie et l'utilitarisme mal entendu.

UN PROFESSEUR.

## PARTIE DOCUMENTAIRE

### LE TRAITÉ POLONAIS ET LES DROITS DES MINORITÉS

*Voici le texte de la partie du traité polonais, signé à Versailles le 28 juin 1919, au bas duquel les représentants du Canada ont apposé leur signature, qui traite des droits des minorités :*

#### CHAPITRE 1er

##### ARTICLE 1

La Pologne s'engage à ce que les stipulations contenues dans les articles 2 à 8 du présent chapitre soient reconnues comme lois fondamentales, à ce qu'aucune loi, aucun règlement ni aucune action officielle ne soient en contradiction ou en opposition avec ces stipulations et à ce qu'aucune loi, aucun règlement ni aucune action officielle ne prévalent contre elles.

##### ARTICLE 2

Le gouvernement polonais s'engage à accorder à tous les habitants pleine et entière protection de leur vie et de leur liberté sans distinction de naissance, de nationalité, de langage, de race ou de religion.

Tous les habitants de la Pologne auront droit au libre exercice, tant public que privé, de toute foi, religion ou croyance, dont la pratique ne sera pas incompatible avec l'ordre public et les bonnes mœurs.

## ARTICLE 3

La Pologne reconnaît comme ressortissants polonais, de plein droit et sans aucune formalité, les ressortissants allemands, autrichiens, hongrois ou russes domiciliés, à la date de la mise en vigueur du présent Traité, sur le territoire qui est ou sera reconnu comme faisant partie de la Pologne, mais sous réserve de toute disposition des Traités de paix avec l'Allemagne ou l'Autriche, respectivement, relativement aux personnes domiciliées sur ce territoire postérieurement à une date déterminée.

Toutefois, les personnes ci-dessus visées, âgées de plus de dix-huit ans, auront la faculté, dans les conditions prévues par les dits Traités, d'opter pour toute autre nationalité qui leur serait ouverte. L'option du mari entraînera celle de la femme et l'option des parents entraînera celle de leurs enfants, âgés de moins de dix-huit ans.

Les personnes ayant exercé le droit d'option ci-dessus devront, dans les douze mois qui suivront, et à moins de dispositions contraires du Traité de Paix avec l'Allemagne, transporter leur domicile dans l'État en faveur duquel elles auront opté. Elles seront libres de conserver les biens immobiliers qu'elles possèdent sur le territoire polonais. Elles pourront emporter leurs biens meubles de toute nature. Il ne leur sera imposé de ce chef aucun droit de sortie.

## ARTICLE 4

La Pologne reconnaît comme ressortissants polonais, de plein droit et sans aucune formalité, les personnes de nationalité allemande, autrichienne, hongroise ou russe qui sont nées sur ledit territoire de parents y étant domiciliés, encore qu'à la date de la mise en vigueur du présent Traité elles n'y soient pas elles-mêmes domiciliées.

Toutefois, dans les deux ans qui suivront la mise en vigueur du présent Traité, ces personnes pourront déclarer devant les autorités polonaises compétentes dans le pays de leur résidence, qu'elles renoncent à la nationalité polonaise et elles cesseront alors d'être considérées comme ressortissants polonais. A cet égard, la déclaration du mari sera réputée valoir pour la femme, et celle des parents sera réputée valoir pour les enfants âgés de moins de dix-huit ans.

## ARTICLE 5

La Pologne s'engage à n'apporter aucune entrave à l'exercice du droit d'option, prévu par les Traités conclus ou à conclure par les Puissances alliées et associées avec l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie ou la Russie et permettant aux intéressés d'acquérir ou non la nationalité polonaise.

## ARTICLE 6

La nationalité polonaise sera acquise de plein droit, par le seul fait de la naissance sur le territoire polonais, à toute personne ne pouvant se prévaloir d'une autre nationalité.

## ARTICLE 7

Tous les ressortissants polonais sont égaux devant la loi et jouiront des mêmes droits civils et politiques sans distinction de race, de langage ou de religion.

La différence de religion, de croyance ou de confession ne devra nuire à aucun ressortissant polonais en ce qui concerne la jouissance des droits civils et politiques, notamment pour l'admission aux emplois publics, fonctions et honneurs ou l'exercice des différentes professions et industries.

Il ne sera édicté aucune restriction contre le libre usage par tout ressortissant polonais d'une langue quelconque, soit dans les relations privées ou de commerce, soit en matière de religion, de presse, ou de publications de toute nature, soit dans les réunions publiques.

Nonobstant l'établissement par le gouvernement polonais d'une langue officielle, des facilités appropriées seront données aux ressortissants polonais de langue autre que le polonais, pour l'usage de leur langue, soit oralement, soit par écrit, devant les tribunaux.

## ARTICLE 8

Les ressortissants polonais, appartenant à des minorités ethniques, de religion ou de langue, jouiront du même traitement et des mêmes garanties en droit et en fait que les autres ressortissants polonais. Ils auront notamment un droit égal à créer, diriger et contrôler, à leurs frais, des institutions charitables, religieuses ou sociales, des écoles et autres

établissements d'éducation, avec le droit d'y faire librement usage de leur propre langue et d'y exercer librement leur religion.

## ARTICLE 9

En matière d'enseignement public, le gouvernement polonais accordera dans les villes et districts où réside une proportion considérable de ressortissants polonais de langue autre que la langue polonaise, des facilités appropriées pour assurer que, dans les écoles primaires, l'instruction sera donnée, dans leur propre langue, aux enfants de ces ressortissants polonais. Cette stipulation n'empêchera pas le gouvernement polonais de rendre obligatoire l'enseignement de la langue polonaise dans lesdites écoles.

Dans les villes et districts, où réside une proportion considérable de ressortissants polonais appartenant à des minorités ethniques, de religion ou de langue, ces minorités se verront assurer une part équitable dans le bénéfice et l'affectation des sommes qui pourraient être attribuées sur les fonds publics par le budget de l'État, les budgets municipaux ou autres, dans un but d'éducation, de religion ou de charité.

Les dispositions du présent article ne seront applicables aux ressortissants polonais de langue allemande que dans les parties de la Pologne qui étaient territoire allemand au 1er août 1914.

## ARTICLE 10

Des comités scolaires désignés sur place par les communautés juives de Pologne, assureront, sous le contrôle général de l'État, la répartition de la part proportionnelle des fonds publics assignés aux écoles juives, en conformité de l'article 9, ainsi que l'organisation et la direction de ces écoles.

Les dispositions de l'article 9, concernant l'emploi des langues dans les écoles, seront applicables auxdites écoles.

## ARTICLE 11

Les Juifs ne seront pas astreints à accomplir des actes quelconques constituant une violation de leur Sabbat, et ne devront être frappés d'aucune incapacité s'ils refusent de se rendre devant les tribunaux ou d'accomplir des actes légaux le jour du Sabbat. Toutefois, cette

disposition ne dispensera pas les Juifs des obligations imposées à tous les ressortissants polonais en vue des nécessités du service militaire, de la défense nationale ou du maintien de l'ordre public.

La Pologne déclare son intention de s'abstenir de prescrire ou d'autoriser des élections, soit générales, soit locales, qui auraient lieu un samedi; aucune inscription électorale ou autre ne devra obligatoirement se faire un samedi.

#### ARTICLE 12

La Pologne agréee que, dans la mesure où les stipulations des articles précédents affectent des personnes appartenant à des minorités de race, de religion ou de langue, ces stipulations constituent des obligations d'intérêt international et seront placées sous la garantie de la Société des Nations. Elles ne pourront être modifiées sans l'assentiment de la majorité du Conseil de la Société des Nations. Les Etats-Unis d'Amérique, l'Empire britannique, la France, l'Italie et le Japon s'engagent à ne pas refuser leur assentiment à toute modification desdits articles, qui serait consentie en due forme par une majorité du Conseil de la Société des Nations.

des Nations. Les États-Unis d'Amérique, l'Empire britannique, la France, l'Italie et le Japon s'engagent à ne pas refuser leur assentiment à toute modification desdits articles, qui serait consentie en due forme par une majorité du Conseil de la Société des Nations.

La Pologne agréee que tout Membre du Conseil de la Société des Nations aura le droit de signaler à l'attention du Conseil toute infraction ou danger d'infraction à l'une quelconque de ces obligations, et que le Conseil pourra procéder de telle façon et donner telles instructions qui paraîtront appropriées et efficaces dans la circonstance.

La Pologne agréee en outre, qu'en cas de divergence d'opinion, sur des questions de droit ou de fait concernant ces articles, entre le gouvernement polonais et l'une quelconque des Principales Puissances alliées et associées, ou toute autre Puissance, Membres du Conseil de la Société des Nations, cette divergence sera considérée comme un différend ayant un caractère international selon les termes de l'article 14 du Pacte de la Société des Nations. Le gouvernement polonais agréee que tout différend de ce genre sera, si l'autre partie le demande, déféré à la Cour permanente de Justice. La décision de la Cour permanente sera sans appel et aura la même force et valeur qu'une décision rendue en vertu de l'article 13 du Pacte.